

**21-05-05 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Remplacement éclairage public 2021 – Rue Voltaire

**Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de « remplacement d'éclairage 2021 » rue Voltaire.**

Conformément à ses statuts (article 2 notamment) et aux modalités définies par son Comité et son Bureau, le SIEL-Territoire d'Energie Loire peut faire réaliser des travaux pour le compte de ses adhérents.

**Financement :**

Coût du projet actuel :

Détail	Montant HT Travaux	% - PU	Participation Commune	Participation SEM
Remplacement 3 mâts d'éclairage rue Voltaire	8 227 €	92.0 %	7 569 €	0 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 227 €</b>		<b>7 569 €</b>	<b>0 €</b>

Ces contributions sont indexées sur l'indice TP 12.

**Je vous demande de bien vouloir :**

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de remplacement d'éclairage 2021 rue Voltaire" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier me sera soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.
- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Décider d'amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- M'autoriser à signer toutes les pièces à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- Demander au SIEL-TE d'assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux "de remplacement d'éclairage 2021 rue Voltaire" dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire soumis pour information avant exécution.
- Prendre acte que des travaux relevant de la compétence de Saint-Etienne Métropole seront assurés en coordination avec la Métropole et que le chantier ne pourra débuter qu'après délibération de Saint-Etienne Métropole.

- Approuver le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Prendre acte que le versement du fonds de concours au SIEL-TE est effectué en une seule fois,
- Amortir comptablement ce fonds de concours en 15 années.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

**Ont signé au registre tous les membres présents**  
**Copie conforme**

**A Saint-Priest en Jarez,**  
**Le 4 mai 2021**

**Le Maire,**  
**Christian SERVANT**

# **Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez**

## Séance du 3 mai 2021

**21-05-05 Administration Générale – Intercommunalité**

SIEL-TE – Remplacement éclairage public 2021 – Rue Voltaire

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 25 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA Gilbert - JOTHIE Marc - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - CONVERT Pascale - ACHARD Pierre - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe - GARBAY Isabelle - BARBE Sylvie - JOLY Florence - LAFON Lise - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. PELLEGRIN Jacques - REPELLINI Raymonde - BAUDRY Michèle - SCHERIANI Myriam

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à Mme PAPIN  
Mme BAUDRY à M. ZAVROSA

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN